

## SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 6 septembre 2016 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5  
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1 est absent.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> août 2016;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 – *Conseillers*
  - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
  - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
  - 8.4 – *Dépôt du procès-verbal de la MRC;*
- 9.- Adoption du règlement modifiant le règlement 2011-028, Code d'éthique et de déontologie des Élus, tel que requis par la nouvelle obligation imposée par la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique, sanctionnée le 10 juin dernier.;
- 10.- Adoption du règlement modifiant le règlement 2012-031, Code d'éthique et de déontologie des employés;
- 11.- Adoption modifiant le règlement 2016-041 sur la prévention en matière de sécurité incendie;
- 12.- Chemin municipal entre Cookshire-Eaton et Newport;
- 13.- Soirée remise de bourse des finissants;
- 14.- Varia ouvert;
  - 14.1 – *Fossés chemin Lawrence*
  - 14.2 – *Plainte / Commentaire*
- 15.- Période de questions;
- 16.- Fin de la séance.

#### 2016-092 résolution no 2016-092

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 septembre 2016.

ADOPTÉE

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> août 2016

#### 2016-093 résolution no 2016-093

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> août 2016 est adopté.

ADOPTÉE

#### 4) Période de question

Monsieur Alex Davidson demande de l'information suite à une lettre qui lui a été envoyée par l'inspecteur en bâtiment. Monsieur le Maire répond que l'inspecteur doit faire respecter la réglementation municipale.

Monsieur Davidson demande de l'information concernant le bruit émis par une station de pompage existante d'un acériculteur qui est située à environ 1 kilomètre de sa propriété et une nouvelle construction d'une station en cours qui sera à environ 300 pieds de sa résidence. Monsieur le maire informe que l'information doit être prise auprès de l'inspecteur.

#### 5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2016-09-06 été remise à tous les membres du conseil.

2016-094 résolution no 2016-094

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la correspondance 2016-09-06 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

#### 6) Autres sujets

1- **Simon Bernier, S.Q.** – Le remorque cinémomètre est réservé du 7 au 26 septembre.

2- **MRC du Haut Saint-François** – Copie de résolution adoptée par le conseil de la MRC, recommandant l'adoption par les municipalités du HSF d'une résolution autorisant la Sûreté du Québec à émettre des constats en vertu de la Loi sur l'impôt sur le tabac.

2016-095 résolution no 2016-095

**Loi concernant l'impôt sur le tabac - Résolution pour émission de constats par la Sûreté du Québec**

**ATTENDU QUE** pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la cour municipale de East Angus, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la municipalité de Newport des constats d'infraction;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Jeffrey Bowker, appuyée par le conseiller Timothy Morrison

**IL EST RÉSOLU** conformément aux articles 9 et 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25-1) :

D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la municipalité de Newport un constat d'infraction pour toute infraction aux dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre le tabac de contrebande et de l'un de ses règlements.

ADOPTÉE

3- **Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc.** – Renouvellement de l'entente de service pour 2017.

2016-096 résolution no 2016-096

Il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre reçue du 29 août 2016.

ADOPTÉE

**4- Agglomération Cookshire-Eaton** – Copie de lettre suite à la résolution 2016-81 de la municipalité de Newport relativement à l'inspection des bornes sèches.

Aussi, la visite d'inspection des bornes sèches se fera jeudi le 8 septembre.

**5- Canton de Westbury** – Annexion d'une partie du territoire de Westbury. La municipalité demande un appui dans ce dossier puisqu'elle s'oppose à cette annexion.

## 7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2016-08-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

3	Anne Marie Yeates Dubeau (pacte rural)	118.28 \$
9	Infotech (consultation pour MAJ)	264.44 \$
24	Stanley et Danny Taylor transp.inc. (ordure,recyc.)	4 991.94 \$
26	MRC du Haut St-François (téléphonie)	161.68 \$
32	Nielsens & fils (essences)	430.67 \$
33	Fonds d'information sur territoire (Mutations juillet)	10.00 \$
65	Scie à Chaîne C. Carrier Inc. (bougie et huile-fil-écrou)	120.79 \$
78	Transp.-Excc.Jocelyn Ménard Inc. (Niveleuse)	1 496.97 \$
128	Gravière Bouchard Inc. (gravier)	4 852.24 \$
141	Ville Cookshire-Eaton (quote-part versement final)	42 549.25 \$
252	Ian McBurney (barils pour chemins)	87.38 \$
255	Scierie Labranche Inc. (gravier & nivelage)	5 891.82 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement)	1 091.20 \$
314	Transport Unifié Inc. (fauchage-débroussaillage)	17 318.11 \$
334	Publiforme Inc (Enseigne)	183.73 \$
382	Lyne Maisonneuve (agente ressources & Mada)	704.05 \$
406	Chantal Auger (concierge)	375.00 \$
450	CST Canada Co. (diesel John Deere)	59.41 \$
473	Cartoucherie (contrat service 2016-17 Fax etc.)	276.45 \$
475	Seao-Constructo (Avis déneigement)	7.00 \$
37	Hydro Québec	522.26 \$
	Remise gouvernementale d'Août 2016	1 346.76 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>82 859.43 \$</b>
	<b>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	
	Salaire du Conseil	2 838.04 \$
	Salaire d'Août	8 053.60 \$
	Orford Express (activité d'octobre in & out)	919.80 \$
	<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	<b>11 811.44 \$</b>

<b>SUPPLÉMENTAIRES</b>		
78	Trspt. Jocelyn Ménard Inc.(transport & nivelage	2 566.54 \$
105	Excavationsa Prévost F.G. Inc. (transport)	1 497.27 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement	626.19 \$
439	Roland Lloyd (2 <sup>e</sup> versement pelouse)	550.00 \$
462	Multi Visuel (affiche St-Mathias – versement final)	1 437.19 \$
464	Jean-François Lavoie (capture 3 castors)	150.00 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>101 498.06\$</b>

2016-097 Résolution no 2016-097

Proposé par la conseillère Anne Maire Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

**8) Compte-rendu des comités**

**8.1) conseillers**

Le conseiller Bowker donne de l'information concernant la caserne incendie de Sawyerville.

La conseillère Désindes mentionne d'une réunion du comité loisirs HSF qui aura lieu à la MRC le 14 septembre prochain.

La conseillère Yeates Dubeau informe sur l'activité prévue en octobre.

**8.2) inspecteur en bâtiment**

Le conseil prend connaissance du rapport.

**8.3) inspecteur en voirie**

Le conseil prend connaissance du rapport.

**8.4) dépôt du procès-verbal de la MRC**

Aucun rapport n'a été déposé.

**9) Adoption du règlement modifiant le règlement 2011-028, Code d'éthique et de déontologie des Élus, tel que requis par la nouvelle obligation imposée par la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique, sanctionnée le 10 juin dernier**

**Adoption du règlement 2016-042**

Le projet de règlement 2016-042 a été remis aux élus avant la présente séance et ils en ont pris connaissance; il n'y aura donc pas de lecture avant son adoption.

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François  
Municipalité de Newport**

**Règlement no 2016-042**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-028 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

**ATTENDU QUE** cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Jacqueline Désindes qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 1<sup>er</sup> août 2016;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 25 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

#### **Article 1.**

Le Règlement 2011-028 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 4 l'article suivant :

##### **« 4.1 Activité de financement**

*Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.*

*Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »*

#### **Article 2.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **ADOPTÉ**

**10) Adoption du règlement modifiant le règlement 2012-031, Code d'éthique et de déontologie des employés**

### **Adoption du règlement 2016-043**

Le projet de règlement 2016-043 a été remis aux élus avant la présente séance et ils en ont pris connaissance; il n'y aura donc pas de lecture avant son adoption.

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François  
Municipalité de Newport**

#### **Règlement no 2016-043**

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-031 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

**ATTENDU QUE** cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 1<sup>er</sup> août 2016;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 25 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

#### **Article 3.**

Le Règlement # 2012-031 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 3 l'article suivant :

##### **« 3.1 Activité de financement**

*Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.*

#### **Article 4.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**11) Adoption du règlement modifiant le règlement 2016-041 sur la prévention en matière de sécurité incendie**

***Adoption du règlement 2016-044***

Le projet de règlement 2016-044 a été remis aux élus avant la présente séance et ils en ont pris connaissance; il n'y aura donc pas de lecture avant son adoption.

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François  
Municipalité de Newport**

**Règlement no 2016-044**

**COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT 2016-041 CONCERNANT  
LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE  
NEWPORT**

---

**ATTENDU QUE** il y a lieu de modifier le règlement 2016-041 pour ajouter un paragraphe

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller René Tétreault lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> août 2016;

**IL est proposé par** le conseiller René Tétreault

**Appuyé par** le conseiller Timothy Morrison

**DE** modifier le règlement 2016-041 en y insérant après l'article 3.1.1 l'article suivant :

**ARTICLE 3.2 APPLICATION DU CODE ET NORMES**

Le Code national de prévention des incendies – Canada 1995, tel que publié par le Conseil national de recherches du Canada fait partie intégrante du présent règlement comme si au long récite à l'exception des articles 2.4.5 (feux en plein air), 2.8.2.4 (bâtiments de grande hauteur), 2.8.2.5,2) (plan de sécurité incendie), 2.8.3.2.1 1) c) (fréquence des exercices d'incendie dans certains bâtiment), 2.13 (aires de toit pour l'atterrissage des hélicoptère), 5.1.1.3 (tir de pièces pyrotechniques), la partie 7, de même que les références suivantes : CNRC 40383F et CSA B33-00 du Tableau 1.1.3.2.

Les normes régissant l'installation des avertisseurs de fumée CAN/ULC-S553-M86 font partie intégrante du présent règlement comme si au long récite de même que les normes régissant les détecteurs de monoxyde de carbone résidentiels CAN/CGA-6.19-M.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**12) Chemin municipal entre Cookshire-Eaton et Newport**

La directrice générale informe que Pangéa Terres Agricoles est d'accord à conclure les ententes à ce que l'ancien chemin (Hume) qui n'est pas utilisée et qui traverse la propriété sur le chemin du 3<sup>e</sup> Rang soit remis.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, c.6), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil juge approprié qu'une partie d'un ancien chemin (lot 5 001 366, ancien chemin désaffecté) tel que décrit subséquemment perde officiellement son caractère de chemin municipal;

CONSIDÉRANT que cette partie de chemin n'est pas utilisé à des fins publiques;

CONSIDÉRANT que le propriétaire riverain accepte que le chemin à fermer lui soit attribué;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la présente fermeture, aucune personne ne subit de préjudice;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker et résolu :

QUE Pangéa Terres Agricoles S.E.C. obtienne l'emprise de cet ancien chemin;

QUE la municipalité de Newport procède à la fermeture et l'abolition de l'ancien chemin qui se décrit comme suit : bornée vers le nord, vers le nord-est, par le lot 5 001 090, vers l'est par le chemin du 3<sup>e</sup> rang vers le sud et vers le sud-ouest par le lot 5 001 089 et vers l'ouest par le chemin Hume de la Ville de Cookshire-Eaton.

QUE les frais de notaire et d'arpenteur sont à la charge du propriétaire Pangéa Terres Agricoles S.E.C.

ADOPTÉE

### **13) Soirée remise de bourse des finissants**

La directrice générale informe que la soirée aura lieu le 27 septembre en la salle du conseil avec la présence de cinq étudiants.

### **14) Varia ouvert**

#### **14.1) fossé chemin Lawrence**

Le conseiller Jeffrey Bowker informe que le comité de voirie a visité des chemins municipaux et, le comité demande qu'un rapport de travaux à faire, soit remis à chaque début de saison estivale avant le début desdits travaux.

La d.g. informe que le rapport des travaux du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 avait été remis à chaque conseiller lors de l'étude du budget. La note est prise et l'inspecteur sera avisé.

#### **14.2) Plainte / Commentaire**

Le conseiller Bowker informe de plaintes reçues concernant la manipulation des bacs de vidanges et recyclages.

Monsieur le maire donne de l'information.

### **15) Période de Questions**

M. Robert Burns apporte un commentaire sur le ramassage des bacs de vidanges et recyclages.



**16) Fin de la séance.**

2016-099 Résolution no 2016-099

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la séance soit levée à 20H30.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Lionel Roy, maire

---

Lise Houle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** (Code Municipal, art. 961)  
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 6 septembre 2016.

---

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière